
DEMANDE RÉ-AMENDÉE DE GAZIFÈRE INC. POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DE SES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017, DEMANDE D'APPROBATION DE SON PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019.

Dossier R-4032-2018 PHASE 2

Salaires des techniciens et compte d'écart pour inondations

Question 1

Références :

- (i) B-0024, GI-9, Document 1.3.1, p. 4
- (ii) B-0030, GI-9, Document 1.5.2
- (iii) B-0024, GI-9, Document 1.3.1, p. 1

Préambule :

(i)

« Les salaire des Opération ont connus une baisse significative pour les raisons suivantes : (1) départ du directeur des opérations et ayant été remplacé en cours d'année (20,0 (000\$)); (2) employés en congé de maladie (60,0 (000\$)); (3) salaires des techniciens moindre que budgétés principalement au niveau du surtemps (55,1 (000\$)); (3) salaires des techniciens directement affectés à des projets non-réglementés plus important qu'au budget (26,9 (000\$)); (4) salaires des techniciens, principalement du surtemps, affectés aux inondations de mai 2017 et comptabilisés au compte différé prévu à cet effet (31,7 (000\$)); (5) autres variations de moindre importance (16,3 (000\$)). »

Questions :

1.1 La FCEI calcul une somme de 210 000\$ pour l'ensemble des éléments présentés à la référence (i), veuillez réconcilier le total de 200 000 \$ avec les explications.

Réponse 1.1 :

Le montant de 200 000 \$ est adéquat. Cependant, Gazifère a indiqué un montant de 16,3 (000\$) pour les autres variations de moindre importance au lieu de 6,3 (000\$).

1.2 Veuillez expliquer que l'absence d'un employé en congé de maladie n'a pas été compensé par des coûts additionnels en temps supplémentaires ou autres?

Réponse 1.2 :

L'absence d'un employé en congé de maladie a nécessité que Gazifère utilise davantage la sous-traitance.

1.3 Veuillez décrire l'impact de cette absence sur les opérations de Gazifère.

Réponse 1.3 :

Une partie du travail a été redistribuée au personnel de Gazifère et l'autre partie a été donnée en sous-traitance.

1.4 Veuillez confirmer que l'écart favorable de 55,1 M\$ au niveau du salaire des techniciens résulte essentiellement d'un nombre d'heures de surtemps moindre.

Réponse 1.4 :

Le montant de 55 100 \$ doit être révisé à 51 600 \$. Cet écart s'explique par le fait que la valeur du temps supplémentaire des techniciens affectés aux inondations est de 35 200 \$, tel qu'indiqué à la pièce GI-9, Document 1.5.2, et non de 31 700 \$ comme cela est indiqué à la référence (i), mentionnée par l'intervenant.

Gazifère confirme que l'écart résulte essentiellement d'un nombre moins élevé que prévu d'heures de surtemps.

1.5 Veuillez présenter le salaire en temps régulier des techniciens prévu et réel sur une base mensuelle.

Réponse 1.5 :

La répartition sur une base mensuelle des salaires des techniciens, pour fins de comparaison entre le budget et le réel, est presque impossible à exécuter dans un délai raisonnable, compte tenu du fait que les salaires des techniciens sont générés par différents systèmes informatiques budgétaires et comptables, lesquels traitent les données enregistrées afin de répartir les salaires en fonction

Réponses de Gazifère à la demande de renseignements #2 de la FCEI

des centres de coûts, des projets (en capital et charges d'exploitation) et par période de paie (non pas par mois).

La meilleure comparaison que Gazifère est en mesure de fournir en réponse à cette question, sur la base d'informations aisément accessibles dans le système comptable et budgétaire de l'entreprise, est sur une base annuelle.

Les salaires totaux des techniciens, comptabilisés en termes de charges d'exploitation pour l'année 2017, totalisent 659 923 \$. De ce montant, 81 835 \$ constitue du surtemps, ce qui donne un solde de 578 088 \$ en temps régulier.

Au niveau du budget, les salaires totaux des techniciens ont été évalués à 746 697 \$, dont 175 248 \$ représente du surtemps, pour un solde de 571 449 \$ en temps régulier.

Comme on peut le constater, l'écart entre les salaires réguliers est de 6 639 \$, alors que celui au niveau du temps supplémentaire est de - 93 413 \$, dont 35 164 \$ s'explique par le temps consacré aux inondations du printemps 2017 et affecté à un compte de CFR.

Le tableau plus bas résume ces explications.

	<u>Réel 2017</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Écart</u>	<u>Explications</u>
Salaire totaux	659 923	746 697	(86 774)	
Surtemps	81 835	175 248	(93 413)	Surtemps alloués aux inondations : 35 164 \$
Temps régulier	578 088	571 449	6 639	

1.6 Veuillez présenter le salaire en surtemps des techniciens prévu et réel sur une base mensuelle.

Réponse 1.6 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.5 de la présente demande de renseignements.

1.7 Veuillez expliquer pourquoi le surtemps des techniciens au niveau des activités de base (autres que l'inondation) est en baisse de 82 000\$ (55 100 + 26 900).

Réponse 1.7 :

Le montant de 26 900 \$ auquel réfère la FCEI ne représente pas du surtemps. Tel qu'expliqué à la pièce GI-9, Document 1.3.1., page 4 à l'égard de l'écart des salaires des Opérations, ce montant représente des salaires de techniciens ayant

été affectés directement à des activités non-réglementées. Ces salaires n'ont pas transités par les centres de coûts réglementés avant d'être réalloués aux activités non-réglementés.

Pour ce qui est du montant de 55 100 \$, Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.4 de la présente demande de renseignements.

1.8 Veuillez ventiler la ligne 2 de la référence (ii) entre les dépenses internes et externes; ventiler les dépenses internes entre le salaire des techniciens en temps régulier, le salaire des techniciens en temps supplémentaire et les autres coûts internes; et ventiler les coûts externes entre main d'œuvre contractuelle et autres coûts.

Réponse 1.8 :

Gazifère réfère l'intervenant au tableau suivant. Eu égard à la main-d'œuvre contractuelle externe, Gazifère n'a pas effectué de suivis entre les différentes charges facturées par les entrepreneurs ou les charges provenant des entreprises affiliées. Ces montants inclus donc des repas, du transport et de l'hébergement, ainsi que les salaires en temps régulier et en temps supplémentaire.

CFR -INONDATIONS		Interne				Externe			TOTAL
		techniciens temps rég.	techniciens temps suppl.	autres	Total - Interne	main-d'œuvre contractuelle	autres	Total - Externe	
Temps supplémentaires des employés	35,164	-	35,164		35,164			-	35,164
Frais de déplacement	11,757			11,757	11,757			-	11,757
Frais des entrepreneurs	143,997				-	143,997		143,997	143,997
Facturation des compagnies affiliées	43,630				-	43,630		43,630	43,630
Outils et autres matériels	4,627			4,325	4,325		302	302	4,627
Communications et TI	10,894			-	-		10,894	10,894	10,894
TOTAL - ligne 2	250,070	-	35,164	16,083	51,247	187,627	11,196	198,823	250,070

1.9 Veuillez ventiler la ligne 5 de la référence (iii) entre le salaire en temps régulier et le salaire en temps supplémentaire.

Réponse 1.9 :

Le salaire en temps régulier se chiffre à 5 119 165 \$ et le surtemps à 133 446 \$ pour un total de 5 252 611 \$.

Programme de francisation

Question 2

Références :

- (i) B-0055, GI-14, Document 1

Préambule :

- (i)

« Quant au suivi du projet de mise en oeuvre du programme de francisation, Gazifère demande à la Régie l'autorisation de cesser également de faire le suivi de ce projet. En effet, étant donné que Gazifère a obtenu son certificat de l'Office de la langue française en 2017, le projet de francisation est maintenant terminé. De plus, au cours des dernières années, l'ensemble des charges associées au programme de francisation étaient des charges d'exploitation qui font partie des charges d'exploitation du distributeur, sans comptes d'écarts ou de reports. Les charges requises dans le futur pour le maintien de la francisation chez Gazifère font donc partie des charges d'exploitation habituelles et intégrées à l'ensemble des activités de Gazifère et ne nécessitent donc plus un suivi particulier. »

Questions :

2.1 Selon Gazifère, les charges annuelles réelles de 2017 sont-elles représentatives d'un niveau de charge récurrent à long terme pour les activités de francisation? Veuillez justifier.

Réponse 2.1 :

Oui, Gazifère est d'avis que les charges annuelles réelles de 2017 sont représentatives d'un niveau de charges récurrent à long terme, exception faite du montant de 100 000 \$ dans la portion « Investissements » du tableau 1.

Au cours des dernières années, Gazifère a dû effectuer un travail important pour ajuster plusieurs éléments de ses processus d'affaires interne et externe afin d'obtenir son certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française. Depuis, il y a eu des nouveautés dans l'entreprise, tant au niveau des communications internes, des nouvelles formations, des nouvelles techniques de travail ou guides techniques révisés, etc. L'année 2017 est plus représentative d'un niveau de charge récurrent à long terme puisque la plupart des grands changements qui devaient être effectués l'ont été au cours des années précédentes, exception faite du montant d'investissement de 100 000 \$ mentionné précédemment.

2.2 Veuillez indiquer quelles sont les actions qui doivent être mises en place ou maintenues par Gazifère afin de maintenir le certificat de francisation émis par l'Office québécois de la langue française.

Réponse 2.2 :

Pour maintenir son certificat de francisation, Gazifère doit s'assurer du maintien des mesures prévues à son programme de francisation, qui comprend notamment :

- Remettre au personnel les conditions d'emploi, les avantages sociaux et tout document relatif à l'emploi, en français;
- S'assurer que tous les cours et ateliers de formation se donnent en français pour tous les employés;
- S'assurer que toute la formation technique se donne en français pour les employés des opérations et des services techniques;
- Rédiger en français ou traduire en français tout document nécessaire au fonctionnement de l'entreprise et au travail des employés en accordant la priorité aux documents les plus utilisés dans l'entreprise;
- Veiller à ce que la totalité des communiqués émis par la société Enbridge Inc. soit distribuée en français aux employés de l'entreprise;
- Installer, sur tous les postes de travail, et de façon permanente, la version française des logiciels ou du système d'exploitation lorsque celle-ci existe.

Programme commercial– Chauffe-piscine

Question 3

Références :

- (i) B-0056, GI-14, Document 6, page 9
- (ii) B-0056, GI-14, Document 6, pages 10 et 11

Préambule :

(i)

« Au cours des années 2016 et 2017, peu de participants (89 participants pour un total de 118 appareils installés) se sont prévalus des aides financières offertes dans le cadre de ce programme. Un faible taux de participation principalement attribuable au manque de ressources qui a sévi au cours des deux dernières années dans le service des ventes de Gazifère. Ainsi, le nombre limité de participants combiné aux données de consommation souvent partielles restreint la portée des conclusions pouvant être tirées à ce stade. En

Original : 2018-06-28

GI-21
Document 1
Page 6 de 11
Requête 4032-2018

effet, les programmes commerciaux de Gazifère sont offerts à la clientèle existante ainsi qu'aux nouveaux clients. Lorsqu'il s'agit de nouveaux clients, Gazifère ne possède pas de données historiques de consommation ni de données complètes de consommation pour l'année en cours puisque les nouveaux clients ne sont pas tous branchés au réseau gazier en début d'année. Ainsi, afin de ne pas biaiser les résultats de l'exercice en utilisant des données de consommation incomplète, les nouveaux clients ont été soustraits de l'analyse. Les données de consommation présentées par Gazifère constituent donc une première étape d'analyse et démontrent que les outils de compilation et de suivi des données ont été mis en place. Pour tirer des conclusions sur la fiabilité des hypothèses de consommation proposée initialement par Gazifère, il sera nécessaire d'analyser la consommation d'un plus grand nombre de participants et d'avoir des données de consommation plus complètes, sur une plus grande période de temps. De plus, sans la réalisation d'activité d'évaluation supplémentaire comme par exemple, un sondage visant à identifier les changements dans les habitudes de consommation d'énergie des participants (ex. nombre d'occupants, taux de présence à la maison, rénovations majeures, etc.), les conclusions tirées des données présentées devront toujours s'accompagner d'une interprétation. » (Nous soulignons)

Questions :

3.1 Veuillez indiquer si le nouveau client en 2016 avec chauffe-piscine n'a comme usage estival que le chauffe-piscine. Le cas échéant, veuillez refaire l'analyse en incluant ce client.

Réponse 3.1 :

Le client en question semble utiliser le gaz naturel pour alimenter son chauffe-piscine ainsi que pour répondre à ses besoins de chauffage. Il est impossible d'isoler l'utilisation d'un chauffe-piscine chez un client puisque la consommation de gaz naturel qui y est attribuable débute généralement au mois de mai et se termine en septembre ou octobre. La période de chauffage, quant à elle, peut se poursuivre jusqu'en mai et même juin, et recommence en septembre. Quant à la consommation d'eau chaude, elle est présente à tous les mois.

Il y a donc nécessairement des mois où la consommation des autres appareils est combinée à celle du chauffe-piscine. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Gazifère a développé la méthodologie proposée, qui consiste à évaluer la moyenne de consommation avant et après l'installation d'un nouvel équipement.

3.2 Veuillez indiquer la consommation estivale de ce client.

Réponse 3.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 3.1 de la présente demande de renseignements.

3.3 Ne paraît-il pas vraisemblable à Gazifère que les clients se faisant installer des chauffe-piscines le fassent au printemps ou au début de l'été?

Réponse 3.3 :

Gazifère ne possède pas de données à cet égard. Cependant, les chauffe-piscines peuvent être installés à tout moment durant la saison estivale.

3.4 Gazifère dispose-t-elle de l'information nécessaire (e.g. données de consommation, documentation pour demande d'aide financière) pour évaluer la date d'installation des chauffe-piscines? Si oui, veuillez indiquer la date d'installation pour chacun des participants.

Réponse 3.4 :

Gazifère ne possède pas d'informations aussi précises permettant d'identifier les journées d'installation et le moment où le chauffe-piscine est mis en fonction. Elle n'a que la date de facturation, qui peut être bien différente de la date de début de consommation.

3.5 Étant donné la stabilité des résultats de consommation pour les chauffe-piscines, ceux-ci ne seraient-ils pas suffisants pour inférer dès maintenant des conclusions quant à la rentabilité du programme eu égard à ces équipements?

Réponse 3.5 :

Gazifère est d'avis qu'il n'est pas possible d'évaluer adéquatement les programmes en se basant sur des données émanant de seulement 4 clients. Une telle approche ne donne pas un portrait complet de la véritable consommation pour toute la durée de la saison estivale.

Par ailleurs, les données ainsi recueillies ne sont pas nettes, tel qu'indiqué aux pages 8 et 9 de 19 de la pièce GI-14, Document 6. En effet, il s'agit d'une estimation de l'ajout de volume de consommation sur la base de données annuelles actuelles, comparées aux données reflétant une consommation historique sur deux (2) ans. Ces consommations doivent notamment être normalisées. L'exercice de normalisation n'étant pas parfait, il en résulte nécessairement une certaine marge d'erreur. De plus, aucune analyse relative aux changements des habitudes de consommation d'énergie n'est effectuée. Les données peuvent donc être facilement affectées par un changement d'habitudes (nombre d'occupants, taux de présence à la maison, rénovations majeures, etc.) Le nombre limité de participants ne permet pas de réduire la marge d'erreur liée aux estimations de Gazifère.

Enfin, les volumes additionnels sont très variés pour la clientèle participante de 2017, les données indiquant une augmentation de la consommation de gaz naturel variant entre 40 m³ et 1123 m³. Avec un tel écart, il semble clair que les volumes additionnels liés à cette nouvelle cohorte ne sont pas suffisamment stables pour confirmer ou infirmer l'hypothèse initiale.

3.6 Veuillez évaluer la rentabilité des subventions aux chauffe-piscines sur la base des résultats à ce jour.

Réponse 3.6 :

Gazifère ne peut effectuer une telle évaluation puisque les données actuellement disponibles ne sont pas suffisamment représentatives pour déterminer les volumes de la consommation annuelle moyenne des chauffe-piscine.

3.7 Veuillez indiquer le volume de ventes additionnelles minimal permettant de rentabiliser la subvention.

Réponse 3.7 :

Il ressort de l'analyse de rentabilité présentée à la pièce GI-39, Document 1, page 29 de 29 du dossier R-3924-2015 et portant sur la mise en place des programmes commerciaux, que l'atteinte de la rentabilité sur la base des hypothèses utilisées à l'époque nécessiterait un volume annuel additionnel de l'ordre de 660 m³.

Base de tarification

Question 4

Références :

- (i) B-0042, GI-10, Document 4, note 5
- (ii) B-0040, GI-10, Document 2, note 4

Préambule :

(i)

« (5) La VCN est plus basse en début 2017 comparativement à la Cause 2017 dû à une surestimation des soldes de fin 2016 lors de la préparation budgétaire. En effet, les VCN des conduites principales et du logiciel CIS ont été moindres qu'anticipées, contrebalancées par une plus grande VCN des branchements et des compteurs. »

(ii)

« (4) La surévaluation de la valeur nette réglementée au début de l'année de la Cause tarifaire 2017 explique en partie l'écart pour un montant de 1 197 (000\$). L'autre partie de l'explication est l'exécution plus tardive dans l'année des projets d'extension et de modification du réseau occasionné par divers délais de construction. »

Question :

4.1 Veuillez élaborer sur les facteurs qui ont mené à l'exécution plus tardive dans l'année des projets d'extension et de modification du réseau.

Réponse 4.1 :

Les inondations exceptionnelles de l'année 2017 ont eu un impact important sur la construction dans la région de Gatineau aux mois de mai et juin, et même par la suite. Cette situation a eu pour effet de retarder l'exécution des projets d'extension et de modification du réseau de Gazifère, la main-d'œuvre n'étant tout simplement pas disponible pour poursuivre le travail de construction en début d'été 2017, sauf certaines exceptions.

De plus, des écarts normaux entre la prévision et la réalité se concrétisent à chaque année. Cela découle du fait que Gazifère planifie ses travaux en mode budget au meilleur de sa connaissance. Or, les travaux en chantiers se réalisent aux moments où cela devient possible, soit au moment où les différentes parties s'entendent finalement pour effectuer ces travaux, incluant la réception des permis ou la disponibilité des équipes de travail.

Projet Buckingham

Question 5

Référence :

- (i) B-0099, GI-14, Document 3

Questions :

5.1 Veuillez expliquer que la consommation moyenne par client résidentiel passe de 715 m³ (42900 m³/ 60 clients) à 406 m³ (8934/22) entre la demande (R-3973-2016) et les données réelles au 31 décembre 2017.

Réponse 5.1 :

Lors de la réalisation des analyses de rentabilité, la règle de la demi-année est généralement utilisée, ce qui signifie que les volumes de consommation prévus pour la première année du projet sont de 50 %. Malgré cela, il arrive que les résidences soient construites et habitées avant ou après la période visée par la règle de la demi-année, ce qui a un impact direct sur le niveau de consommation de la première année. Compte tenu de ce qui précède, l'écart auquel réfère l'intervenant s'explique principalement par le temps écoulé entre le moment où la résidence a été habitée et le moment d'occupation de la résidence initialement anticipé. À titre d'exemple, pour certaines résidences, le niveau de consommation était très faible (0 à 715 m³) en 2017, alors que pour d'autres, le niveau de consommation était de plus de 715 m³; cette différence s'explique par le délai plus ou moins long entre la construction et l'occupation de la résidence.